



Si ce mail ne s'affiche pas correctement, retrouvez-le en PJ

**MOUVEMENT 2019—Ouverture du serveur**

**Ouverture du serveur du lundi 8 avril au dimanche 28 avril (minuit)**  
*Report des dates suite à l'ouverture tardive du serveur...*

Accès par Iprof, serveur ARENA

Onglet « Les services » puis SIAM puis « phase intradépartementale »

***N'attendez pas les derniers jours pour effectuer votre saisie !***

[Voir le calendrier du mouvement \(prévisionnel\)](#)

**➔ Documents importants**

Retrouvez tous les documents relatifs au mouvement 2019 sur la [page spéciale de notre site](#)

Retrouvez directement les documents les plus importants en cliquant sur les liens :

[Procédure mouvement](#)   [Memento](#)   [Liste générale des postes](#) \*

*Afin d'éviter des erreurs, nous vous conseillons de lire attentivement ces documents, nécessaires pour comprendre le fonctionnement de ces opérations complexes.*

\* **IMPORTANT** : Nouvelle liste des postes (MAJ du 8 avril). **22 postes ont finalement été bloqués pour les PFSE l'an prochain !** Consulter ce nouveau document pour savoir où ces postes ont été bloqués (colonne nb. B).

Indiquez nous rapidement si vous constatez une anomalie dans la liste générale des postes offerts au mouvement (oubli d'un départ à la retraite ou d'un poste actuellement occupé par un collègue PFSE, nombre erroné de postes d'adjoints dans l'école,...etc.)

**➔ Rappel postes spécifiques**

Si vous avez postulé sur un poste « à avis » en renvoyant l'annexe 26 avant vendredi 29 mars :

- Réfèrent de scolarité,
- Poste en UPE2A,
- Postes en ASH : Hôpital, SESSAD, ITEP, IME, CMPP...
- Direction REP+ 100% déchargée ou plus de 12 classes REP+
- ERUN
- Coordonnateurs REP+
- Pédagogie Freinet
- Classes à horaires aménagés (Gym et musique)

Vous serez convoqués auprès d'une commission d'entretien **entre le 1er avril et le 24 avril**. Vous devrez en parallèle postuler dans SIAM/MVT1D sur le type de poste souhaité avant que le serveur ne ferme (24 avril)...**et donc sans connaître les avis de la commission qui seront rendus à partir du 24 avril !**

**➔ Suivi personnalisé de votre dossier**

- Remplissez votre [formulaire de suivi](#) directement en ligne depuis notre site
- Editez le PDF avant la fin de votre saisie et envoyez-le-nous pour vérification de vos vœux (durant les vacances scolaires)
- Renvoyez-nous une copie de votre accusé de réception (dès le 7 mai dans votre boîte Iprof)
- [Estimez votre barème automatiquement](#) sur l'application de notre site

*Le SNUDI FO pourra alors vérifier votre barème et vous contactera à toutes les phases du mouvement pour vous signaler une anomalie ou vous transmettre des résultats provisoires.*

**➔ Aides pour votre mouvement****► CONSEILS IMPORTANTS**

1/ Lire attentivement tous les documents et les annexes

2/ Au 1er écran (tous les participants), demander de préférence des postes précis d'établissement réellement souhaités, dans l'ordre de préférence. N'oubliez pas qu'une fois un poste obtenu à titre définitif, il est difficile de le quitter pour obtenir l'année suivante un autre poste à titre définitif !

3/ Nous vous conseillons de privilégier en premier les vœux précis sur les écoles avant d'élargir sur la circonscription, la commune et la zone géographique.

4/ Votre barème établit votre classement avec les autres candidats : quand c'est votre tour, tous vos vœux sont examinés par ordre de préférence et si un de vos vœux est encore libre, il vous revient !

5/ A l'écran 2 (participants « obligatoires »), limiter la zone intradépartementale et le MUG aux postes réellement souhaités pour éviter les affectations non choisies à titre définitif.

***Un guide spécial « Mouvement 2019—Comment réussir son mouvement ? » sera envoyé à tous nos syndiqués avec ce mail (voir en PJ).***

***Pour les non syndiqués, envoi possible par demande, en retour de mail.***

L'administration propose également un [tutoriel vidéo sur son site](#) (accessible par le PIA avec ces identifiants Iprof)

Durant la période de saisie des vœux (donc des vacances scolaires)

**PERMANENCES téléphonique au 07.62.54.13.13**

**et par mail à [contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org)**

Une question ? Un renseignement ?

Contactez vos délégués  
du personnel  
SNUDI FO 13

Laurence ROUVIERE - 06.27.02.14.16  
Sandra LOPEZ - 06.27.34.73.17  
Franck NEFF - 07.62.54.13.13  
Jean-Philippe BLONDEL - 06.81.60.64.35  
Muriel LE CORRE - 06.86.93.58.32  
Catherine PONTVIANNE - 06.76.04.67.69



**Se syndiquer au SNUDI FO 13 pour 2019**

***C'est le bon moment !***

**Bulletin d'adhésion 2019 à télécharger >>ICI<<**

Vous pouvez fractionner votre règlement en plusieurs chèques (10 maximum).

**Les cotisations de nos syndiqués sont les seules ressources du syndicat et la garantie de notre indépendance syndicale.**

**Se syndiquer au SNUDI FO vous donne des droits et des avantages :**

- 66% de la cotisation est déductible des impôts
- être informé, et défendu en priorité en cas de besoin, même si nous défendons aussi les autres collègues dans la mesure de nos moyens et bénéficier du contrôle systématique de votre dossier par nos élus du personnel en CAPD, CTSD, CHSCT, Commissions de réformes, ...
- adhésion automatique à l'AFOC, 2ème association de consommateurs française
- participation aux événements organisés par le syndicat tout au long de l'année (sur temps de travail ou hors temps de travail et pour ceux qui le souhaitent bien entendu).
- Lorsque vous êtes adhérent FO, vous êtes protégé par une assurance juridique professionnelle que la FNEC-FP FO a signé avec la MACIF.



Retrouvez toutes les informations pour défendre nos droits et garanties statutaires d'enseignants fonctionnaires d'Etat sur notre site

Un renseignement ?  
Une question ?  
**Contactez-nous !**



Si vous souhaitez vous désabonner de cette liste de diffusion, merci de nous renvoyer un mail avec la mention « désinscription de la liste de diffusion » à l'adresse mail : [contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org)  
Nous traiterons votre demande immédiatement.